

PROGRAMME DE FORMATION

Stage de perfectionnement à la conduite à moto

SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526 (SGS) ~ Article L.6353-3 du code du travail

1. Objectifs de la formation :

Amener le stagiaire à parfaire ses connaissances pratiques et techniques en évoluant dans un milieu spécifique (urbain, voie express, route départementale...), adapté au niveau de l'apprenant. Ce stage est un complément au permis moto détaillant plus en profondeur les notions de sécurité, de préparation et de pilotage d'une moto à allure lente et rapide, avec ou sans passager. Reprise après interruption de conduite, changement de moto...

2. Prérequis :

Le stagiaire devra venir avec sa moto (assurée), son équipement de sécurité, son habillement et devra être en possession physique de l'original de son permis de conduire moto.

3. Public concerné :

Toute personne désirant se sensibiliser et s'aguerrir à la conduite d'une moto possédant le permis moto et sa moto (assurée).

4. Durée, date et lieu de la formation :

4 heures sur une demi-journée. La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres de météo et de disponibilité du stagiaire. Formation en Finistère Sud sur parking fermé à la circulation et routes ouvertes.

5. Qualité du formateur :

Olivier CONSORTI, 18 ans d'expérience professionnelle en tant que moniteur moto école.
Autorisation d'enseigner la conduite des véhicules à moteur et la sécurité routière mention deux roues agréé Préfecture du Finistère n° A0202900770.

6. Méthodes pédagogiques :

Méthode active avec cours pratique adapté à la formation des adultes et jeunes adultes en situation réelle dans le Finistère Sud. Formation individualisée, adaptée au stagiaire avec possibilité de binôme ou de trinôme.

7. Moyens pédagogiques :

Le stagiaire devra pratiquer sur sa moto, équipement radio intercom, plots pour définir les parcours lents (parking)...

8. Evaluation :

Evaluation formative tout au long de la formation.

9. Programme de la formation :

Conduite au guidon de la moto du stagiaire, programme technique adapté à la demande du stagiaire :

- Décider de l'opportunité d'une sortie en fonction de la météo, respecter la réglementation et identifier les obstacles sur la route.
- Aguerrissement à la pratique de la moto à l'arrêt, à allure lente, à allure rapide, en circulation dense et tous autres thèmes à la demande du stagiaire en lien avec la conduite d'une moto.
- Exercices de maniabilité sur parking fermé à la circulation :
 - Connaître la dynamique de sa moto.
 - Prendre conscience du potentiel et de la limite du combo moto-pilote.
 - Réagir en situation d'urgence et/ou dangereuse.
 - Maîtriser sa moto à allure lente et rapide avec ou sans passager.
- Exercices de roulage sur routes ouvertes à la circulation :
 - Regard, position, prise d'angle, freinage, adaptation de l'allure...
 - Courbes, virages, conduite en agglomération, insertion voie express, démarrage en côte, rond-point...
 - Adopter une trajectoire de sécurité sur route et en agglomération.
 - Conduite avec passager, savoir rouler en groupe.
 - Relever sa moto.

10. Accessibilité au public en situation de handicap :

Le stage de perfectionnement à la conduite moto pas forcément adapté à certaines situations de handicap. Pour tous renseignements et conditions d'adaptabilités, contactez-nous directement ou l'AGEFIPH (<https://www.agefiph.fr/>), ou la MDPH (<https://www.mdp29.fr/>).

11. Tarification :

Tarif individuel **250 €** avec règlement au plus tard au début du stage (chèque, virement, espèce).

Tarif duo (binôme ou couple -20% de remise) soit **200 €/personne** avec règlement au plus tard au début du stage (chèque, virement, espèce).

12. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2024

13. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Perfectionnement Moto 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.perfectionnementmoto@gmail.com

FICHE D'ORGANISATION

Stage de perfectionnement à la conduite à moto

SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526 (SGS) ~ Article L.6353-3 du code du travail

1. La formation :

Intitulé : Stage individualisé de perfectionnement à la conduite à moto en Finistère Sud.

2. Date de la formation :

La date du stage est définie au cas par cas, par l'organisme de formation, selon les paramètres de météo et de disponibilité du stagiaire.

3. Rdv pour la formation :

L'horaire sera calé selon la formation (matin ou après-midi) et le lieu du parking de référence dépendra du lieu d'habitation du stagiaire.

4. Lieu de la formation :

Finistère Sud.

5. Durée de la formation :

4 heures.

6. Tenue :

Prévoir une tenue adaptée au vu de l'activité.

- Risque d'être mouillé.
- Baisse de la température extérieure à cause du lieu et de la vitesse (perte de 1° tous les 10km/h) : sous-vêtements chauds, tour de cou...
- Matériels obligatoire (casque, gants, gilet haute visibilité).

7. Moyens pédagogiques :

Le stagiaire devra pratiquer sur sa moto, équipement radio intercom, plots pour définir les parcours lents (parking)...

8. Administratif :

Le stagiaire devra présenter physiquement son permis moto original et l'assurance de son véhicule en début du stage pour vérification administrative.

9. Tarification :

Tarif individuel **250 €** avec règlement au plus tard au début du stage (chèque, virement, espèce).

Tarif duo (binôme ou couple -20% de remise) soit **200 €/personne** avec règlement au plus tard au début du stage (chèque, virement, espèce).

10. Droit à l'image :

Possibilité d'être filmé ou photographié, l'établissement pourra utiliser librement à des fins publicitaires les photographies et images prises durant la formation.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2024

12. Contact :

Directeur du centre de formation ~ Chef d'entreprise M. Olivier CONSORTI

- Adresse : OLM Perfectionnement Moto 10 Kerzest 29370 CORAY
- Téléphone : 06 83 23 79 25
- Email : olm.perfectionnementmoto@gmail.com
- Site internet : www.olmperfectionnementmoto.com

REGLEMENT INTERIEUR

Stage de perfectionnement à la conduite à moto

SIRET 792 563 025 00024 ~ Code NAF 8553Z ~ N° de déclaration d'activité 53290981929 ~ N° Qualiopi 02526 (SGS)
(Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail)

Le règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux élèves et les droits de ceux-ci en cas de sanction. Chaque élève doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R 922-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux élèves sont celles du règlement de cet établissement ou de cette entreprise.

1. Personnes concernées :

Le présent Règlement s'applique à tous les élèves inscrits à une session dispensée par **OLM Perfectionnement Moto** et ce pour toute la durée de la formation suivie. Chaque élève est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par **OLM Perfectionnement Moto** et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation du règlement.

2. Lieu de formation :

Les dispositions du présent Règlement sont applicables non seulement au sein des locaux de **OLM Perfectionnement Moto** mais également dans tout local ou véhicule de l'organisme.

3. Consignes d'incendie :

Conformément aux articles R 232-12-17 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les élèves.

4. Tenue et comportement :

Les élèves sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue adaptée à l'activité et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Les téléphones portables doivent être éteints pendant la formation.

5. Horaire des formations :

Les horaires des formations sont portés à la connaissance des élèves par mail ou par SMS. **OLM Perfectionnement Moto** se réserve, dans les limites imposées par les dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de formation en fonction des nécessités de service. Les élèves doivent se conformer aux modifications apportées aux horaires d'organisation de la formation. En cas d'absence ou de retard au stage, l'élève en avertira le responsable de l'organisme de formation, 48h à l'avance.

6. Usage du matériel :

Chaque élève a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les élèves sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf si des matériels spécifiques sont mis à disposition à cet effet.

7. Documentation pédagogique :

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel. Il est formellement interdit, sauf autorisation, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

8. Accident :

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme par l'élève accidenté ou les personnes témoins de l'accident. Conformément à l'article R962-1 du Code du travail, tout accident survenu à l'élève pendant qu'il se trouve sur le lieu de la formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse d'assurance maladie.

9. Assiduité :

L'assiduité des élèves est exigible, elle est contrôlée par une feuille d'émargement archivant les dates de présence.

10. Sanctions :

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui. Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction désignée ci-après : avertissement oral, avertissement écrit, suspension provisoire, exclusion définitive. Le responsable de l'établissement **OLM Perfectionnement Moto** peut décider d'exclure un élève à tout moment de la formation pour l'un des motifs suivant : non-paiement, attitude empêchant la réalisation du travail de formation, inaptitude de l'élève pour la formation concernée (exemples d'inaptitude : alcool/ drogue...), non-respect du règlement intérieur.

11. Mise à jour :

Date de la dernière mise à jour : 01/01/2024